CERTIFICAT 100% OR



PRODUIT PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE | À DESTINATION D'INVESTISSEURS DISPOSANT DE CONNAISSANCES SPÉCIFIQUES | COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

Le Certificat 100% Or offre une exposition au cours de l'once d'Or et permet de diversifier son portefeuille via un produit indexé à ce métal précieux sur divers horizons d'investissement.

Le Certificat 100% Or présente un risque de perte en capital partielle ou totale.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

CARACTÉRISTIQUES

Certificat 100 % Or			
Sous-jacent	Once Troy d'Or	PEA	Non
Code Reuters	XAU	Éligibilité	Compte titres et contrats d'assurance vie, de retraite ou de capitalisation, à la discrétion de l'assureur
Forme juridique	Titre de créance, coté en bourse	Émetteur	BNP Paribas Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais)
Échéance	Ouverte(1)	Garant de la formule	BNP Paribas S.A.
Devise	EUR	Code Mnémonique	1CORB
Souscription minimale	1 Certificat	Code ISIN	NL0006454928
Droits d'entrée et de sortie	Aucun	Frais de gestion	0,75 % par an(2)
Garantie en capital	Non		

AVANTAGES

- Le cours du Certificat 100% Or réplique fidèlement l'évolution de l'once d'Or, aux frais de gestion et au taux de change euro/dollar près.
- Comme les actions, le Certificat 100% Or est négociable en continu(3) sur différentes plateformes de négociation dont Euronext Paris.

INCONVÉNIENTS

- Le Certificat 100% Or présente un risque de perte en capital partielle ou totale.
- Le Certificat 100% Or n'est pas couvert contre le risque de change euro/dollar ; il peut donc pâtir d'une baisse du dollar face à l'euro.
- Le Certificat 100% Or peut être remboursé de manière anticipée au gré de l'Émetteur, sur préavis de 10 jours ouvrés.

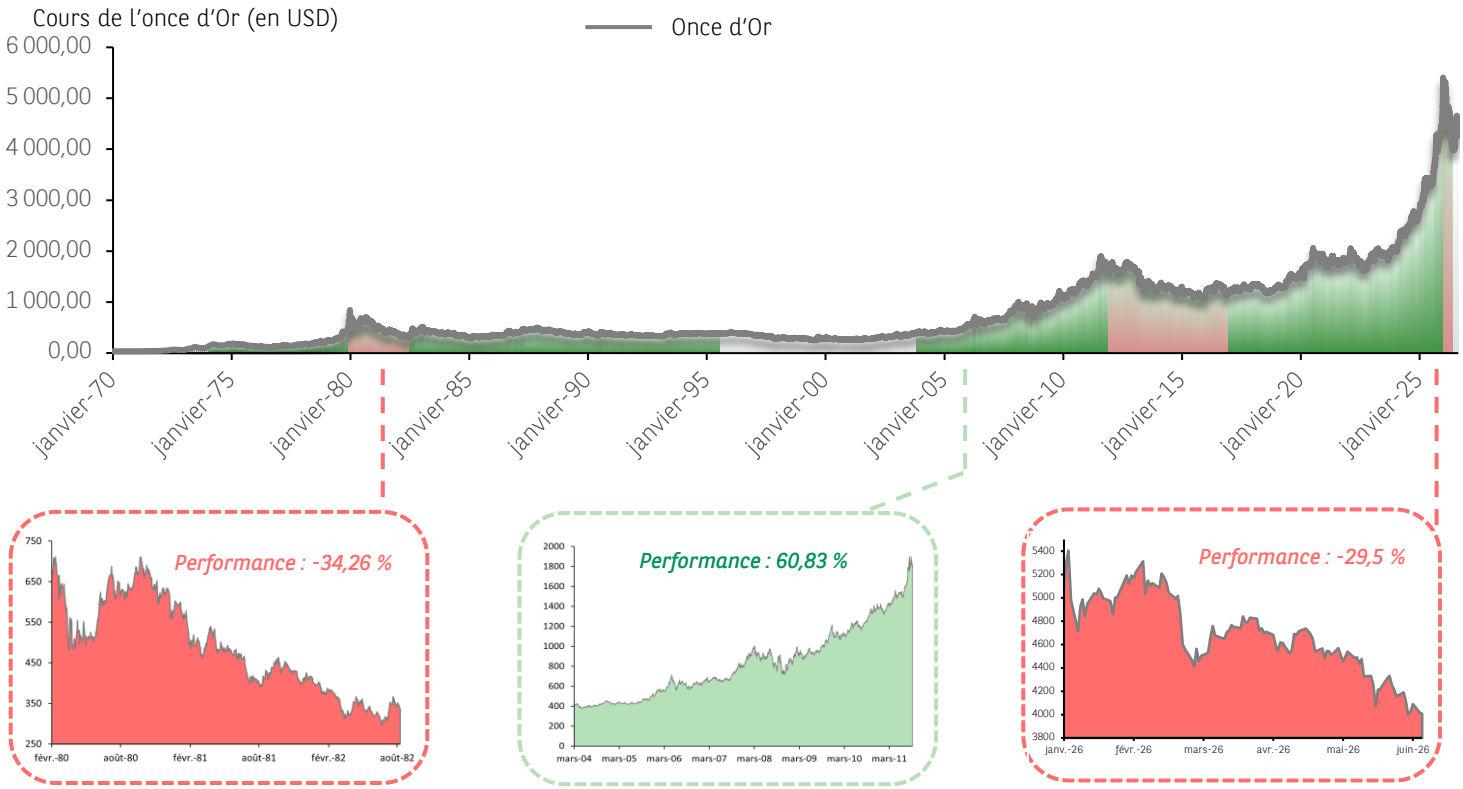
(1) Il existe une possibilité de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur, sur préavis de 10 jours ouvrés.
(2) Révisable entre 0 % et 3 % à la discrétion de l'Agent de Calcul.
(3) Dans des conditions normales de marché et de fonctionnement informatique. Vous pouvez consulter à tout moment les horaires de cotation sur notre site : www.produitsdebourse.bnpparibas.fr/horaires-de-cotation.

Chiffres clés(4)

31,103 : c'est le nombre de grammes contenus dans une once d'Or.
205 238 : c'est le nombre total estimé de tonnes extraites des mines depuis le début de l'histoire humaine, ce qui représente un cube d'Or d'un volume de **22** mètres de côté.
Plus de **90%** des ressources d'Or dans le monde ont été extraites depuis la ruée vers l'Or californienne.
A ce jour, **près de 55%** de l'Or extrait des mines aujourd'hui est utilisé par le secteur de la joaillerie.

Évolution et performance du cours de l'once d'Or

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.



Graphique à caractère informatif uniquement.

	Once d'Or (en USD)*
Performance annuelle Moyenne sur 30 ans	35,74%
Performance annuelle Moyenne sur 25 ans	66,23%
Performance annuelle moyenne sur 20 ans	33,47%
Performance annuelle Moyenne sur 15 ans	14,55%
Performance annuelle Moyenne sur 10 ans	26,97%
Performance annuelle moyenne sur 5 ans	35,83%

Il est important de noter que les performances exceptionnelles de l'once d'Or ces dernières années ont été fortement influencées par des conditions de marché spécifiques, notamment la reprise économique post-COVID, les tensions géopolitiques et les facteurs macroéconomiques.

L'investisseur doit être bien conscient lorsqu'il achète ce certificat, qu'il court un risque de perte d'une partie, voire de la totalité de son investissement initial si l'évolution du cours de l'once d'Or n'est pas favorable, comme illustrée dans le graphique ci-dessus sur 2 périodes baissières. **Le cours de l'once d'Or a connu fin janvier 2026 un épisode baissier, mettant en évidence la nature risquée d'un investissement sur ce certificat indexé à l'Or.

**Données basées sur des historiques du cours de l'once d'Or exprimé en dollars du 18/12/1970 au 30/09/2026 Sources : Bloomberg – BNP Paribas*

(4) Source : World Gold Council www.gold.org au 30/09/2026.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

Ce produit s'adresse à des investisseurs spécialistes de ces produits et ne devraient être achetés que par des investisseurs disposant de connaissances spécifiques. Les investisseurs doivent procéder, avant tout investissement, à leur propre analyse en se rapprochant le cas échéant de leurs propres conseils.

Il est recommandé de lire attentivement la rubrique "Facteurs de Risques" du Prospectus de Base qui inclut notamment les principaux risques suivants :

Risque de perte du capital : Ce produit présente un risque de perte partielle ou totale du montant investi.

Risque de marché : Ce produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours, pouvant aboutir dans certains cas **à la perte totale du montant investi**. Le produit ne comporte pas de protection du capital.

Risque de crédit : L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Conformément à la règlementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant de la formule au titre de la garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant de la formule (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des Certificats 100 % émis par l'Émetteur.

Risque de change : Lorsque l'actif sous-jacent est coté et/ou libellé dans une devise étrangère et/ou, dans le cas d'un indice ou d'un panier, lorsque qu'il regroupe des composants libellés et/ou cotés dans une ou plusieurs devises, le produit sera sensible aux évolutions du taux de change entre cette (ces) devise(s) et l'euro ou toute autre devise dans laquelle le produit est libellé, sauf si le produit inclu une garantie de change.

Remboursement par anticipation : L'Émetteur se réserve la possibilité de rembourser par anticipation le produit. Le remboursement anticipé du produit peut entraîner une perte totale ou partielle du montant investi.

Ce document à caractère promotionnel a été communique à l'AMF conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF. Produit présentant un risque de perte en capital émis par BNP Paribas Issuance B.V. (véhicule dédié de droit néerlandais) et à destination d'investisseurs spécialistes disposant de connaissances spécifiques. BNP Paribas S.A. garantit aux porteurs le paiement des sommes prévues par la formule de remboursement. Produit ayant fait l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur Euronext Paris et pouvant être utilisé comme valeur de référence de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. Leur souscription, placement et revente pourront intervenir par voie d'offre au public, en France uniquement, sans exemption à l'obligation de publier un prospectus. Ce produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. En raison de sa nature, le Certificat 100% Or peut être sujet à d'importantes fluctuations de cours, qui peuvent, en fonction de l'évolution du sous-jacent, se traduire par une perte partielle ou intégrale du montant initialement investi. **En acquérant le Certificat 100% Or, les investisseurs prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule**.
Ce document à caractère promotionnel n'est qu'un résumé des principales caractéristiques des titres de créance et ne saurait constituer un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Il appartient donc aux investisseurs potentiels de prendre une décision d'investissement seulement après avoir lu le présent document, la documentation juridique (et plus particulièrement la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de base) et le Document d'informations clés afin de comprendre les risques, avantages et inconvénients de ces titres de créance. Les investisseurs devront également examiner la compatibilité d'un tel investissement avec leur situation financière auprès des professionnels appropriés sans s'en remettre pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ce dernier ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de la décision d'investissement. En particulier, lors d'un investissement dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de retraite ou de capitalisation sur les titres de créance en tant que valeurs de référence libellés en unités de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir le risque de recevoir une valeur de remboursement inférieure à celle du montant initialement investi, voire nulle.
La documentation juridique du Certificat 100% Or est composée : (a) du Prospectus de base de l'Émetteur, dénommé « Base Prospectus for the Issue of Certificates », daté du 30 mai 2024 et approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro 24-185 et (b) de ses Suppléments éventuels, disponibles sur https://rates-globalmarkets.bnpparibas.com/gm/Public/LegalDocs.aspx, ainsi que (c) des Conditions définitives de l'émission (« Final Terms »), datées du 1er août 2024 et (d) du Résumé spécifique lié à l'émission (« Issue-Specific Summary »), disponibles sur http://eqdpo.bnpparibas.com/NL0006454928. L'approbation du Prospectus de Base par l' AMF ne doit pas être considéré comme un avis favorable de la part de l'AMF sur la qualité des titres de créance faisant l'objet de cette communication à caractère promotionnel.
Les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du Prospectus de Base. Les investisseurs sont également invités à prendre connaissance du Document d'Informations Clés disponible à l'adresse : https://kid.bnpparibas.com/NL0006454928-FR.pdf.
L'attention des investisseurs est notamment attirée sur le fait qu'en acquérant les Certificats 100% Or, ils prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule, un risque de marché ainsi qu'un risque lié à la liquidité du Certificat 100% Or. En cas d'incohérence entre ce document à caractère promotionnel et la documentation juridique des titres de créance, cette dernière prévaudra. La documentation est consultable sur le site Internet https://www.produitsdebourse.bnpparibas.fr/products/NL0006454928/ et sur le site internet de www.amf-france.org. Tous les supports sont également disponibles gratuitement sur simple demande adressée à BNP Paribas Warrants et Certificats, 20 boulevard des Italiens, 75009 Paris.